

LE CHAPITRE D'AGDE

Du IX^{ème} au XVIII^{ème} siècle

© Archives Municipales d'Agde





« **Chapitre** » vient du latin « *capitulum* » qui veut dire : petite tête.

Le chapitre est la réunion de l'ensemble des chanoines de la cathédrale. Il est dirigé par un « doyen » élu par les chanoines ou un archidiacre nommé par l'évêque.

L'origine de cette appellation vient de l'obligation de la lecture d'un chapitre de la règle au début de chaque réunion.

- « **Chanoine** » vient du latin « *canonicus* » qui veut dire « règle », et du grec ancien « *kanôn* » qui veut aussi dire « règle ».
- Le chanoine est un prêtre dont le rôle principal est la psalmodie des heures canonicales. Il participe à la solennité du culte divin par le chant de la messe.



La Formation du Chapitre d'Agde

Présent à partir de 872 comme corps constitué, le Chapitre apparaît lors de la donation faite à l'église d'Agde par le comte Apollonius. C'est seulement en 1173 que deux actes importants vont réellement fonder sa réalité :



Louis VII déclare le Chapitre en dehors de la juridiction laïque par privilège du roi.



L'évêque d'Agde institue à 12 le nombre de chanoines et leur assigne à chacun une maison particulière et des revenus, 12 chanoines comme les 12 apôtres.

En 1227, le pape Grégoire IX confirme les statuts du Chapitre et entérine le nombre de 12 chanoines, 9 hebdomadiers et 9 clercs desservants, ainsi que les 12 prébendes distinctes.



Les dignités du Chapitre



Archidiacon, ou vicaire général, est la plus haute dignité du Chapitre. Elle apparaît entre 922 et 973. Il convoque le Chapitre et le préside. Il remplace l'évêque en cas d'empêchement lors des cérémonies solennelles. Il gère le diocèse en cas de vacance de l'évêché. De par sa fonction, il est le plus proche de l'évêque et partage avec lui la responsabilité du pouvoir temporel.

Camérier, 2^{ème} dignité du Chapitre, apparaît en 1149. Il administre la maison de l'évêque et veille à son bien être. Véritable « Maître de l'Hôtel » épiscopal, il est le deuxième chanoine le plus proche de l'évêque.



Les dignités du Chapitre



Sacriste ou sacristain, 3^{ème} dignité du Chapitre créée vers 1047. Il gère la sacristie et pourvoit à tout ce qui est nécessaire à la Messe quotidienne de la cathédrale, ainsi qu'aux fêtes religieuses.

Chantre, 4^{ème} dignité du Chapitre créée en 1160. Il s'occupe de la « chanterie ». Il forme et apprend aux chanteurs tous les chants nécessaires à la solennité de la Messe suivant le calendrier liturgique. Les chants étant couramment exécutés par les enfants de chœur, il se transforme souvent en maître d'école.



Les heures canoniales



- Vigiles : milieu de la nuit (vers 2h du matin)
- Matines : milieu de la nuit (vers 4h du matin)
- Laudes : à l'aurore
- Prime : première heure du jour (vers 6h)
- Tierce : troisième heure du jour (9h)
- Sexte : sixième heure du jour (12h)
- None : neuvième heure du jour (15h)
- Vêpres : le soir (18h)
- Complies : avant le coucher (vers 20h)

L'origine des chanoines

les chanoines sont issus de la région et recrutés dans les grandes familles :

Pierre de Bessan, chanoine de 1111 à 1153,

Bernard de Touroulles, chanoine de 1108 à 1149,

Guillaume de Fabricolis, chanoine, évêque de Lodève entre 1147 et 1163.

Les plus hautes dignités sont réservées aux familles d'origine plus élevée et venant de plus loin :

Guillaume des Deux Vierges, chanoine de 1173 à 1229, originaire de Lodève,

Guillaume de Anatolio, procureur du Chapitre entre 1187 et 1208,

Guillaume Lamerge, chanoine et vicaire général en 1554.

La famille agathoise de Bandinel donne un bon exemple de l'imbrication des pouvoirs spirituels et temporels dans la Communauté :

Philippe de Bandinel, est archidiacre entre 1594 et 1641,

Jean Antoine, archidiacre de 1642 à 1647 .

Pierre de Bandinel est consul en 1470, Louis en 1527,

Pierre en 1604, Antoine en 1610, Charles en 1619.

L'habitat des Chanoines



Construits dans le même temps que l'église cathédrale, les bâtiments communiquent avec l'église par l'intermédiaire du cloître.

L'habitat des Chanoines

Les chanoines habitent dans des maisons particulières situées dans les îlots d'habitations face à l'évêché et la cathédrale. Certaines maisons servent aussi aux différentes missions.



Les chanoines vivent selon la règle de Saint Augustin. Prêtres avant tout, leur principale mission est la récitation de la Messe et des Heures Liturgiques. La règle n'oblige pas à la vie communautaire, mais impose la présence aux offices. La réunion des chanoines dans le chapitre est un moment de regroupement pour discuter du fonctionnement et des travaux à faire.



Maison de l'archidiacre

La « manécanterie » pour la formation des enfants à l'apprentissage des chants.

Le rôle spirituel des Chanoines

Le Chanoine assure le salut des âmes du diocèse. Après Prime, le Chapitre récite l'office dans la salle capitulaire ou dans le chœur, office qui se déroule suivant un rite précis :

Lecture du martyrologue (psalmodie de la liste des martyrs de la foi),

Récitation de versets de la Bible et oraison (prière silencieuse),

Lecture de la règle,

Lecture de l'obituaire (liste des donateurs de l'église en échange de messes).



A partir du XII^{ème} siècle, les grands seigneurs, soucieux du salut de leur âme après leur mort, donnent des biens à l'église pour faire dire des messes. Ces messes ou « fondations » sont consignées aux dates auxquelles elles doivent être dites dans un obituaire ou « livre d'anniversaire ».

Testament de Jean François Audibert, hebdomadier, instituant des fondations pour faire dire des messes pour le repos de son âme, principalement à la chapelle de l'hôpital Saint Joseph, 1716. (AMA, GG 52)



Le rôle spirituel des Chanoines

- Le Chapitre aide aussi l'évêque dans ses tâches spirituelles : il assure la permanence de l'église et participe à l'encadrement des curés et clercs. Il remplace dans les cures le clergé absent, et assure le service dans les églises dites « rurales » (petites églises qui n'ont pas de desservants à demeure). L'importance des dons et des demandes de service religieux explique l'augmentation du nombre de bénéficiers.

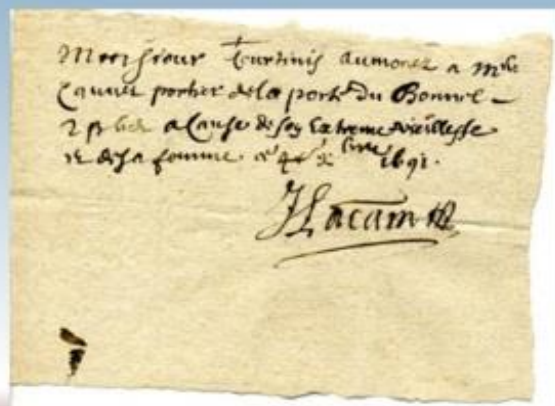
Le chanoine qui ne peut assurer toutes les tâches qui lui sont dévolues, emploie un « bénéficiaire » qui en contrepartie d'un « bénéfice », le remplace sur certaines.



Cathédrale Saint Etienne avec les stalles réservées aux chanoines, XIX^{ème} s., photo Frédéric Mieusement (Ministère de la Culture, Base Mémoire)

Le rôle social des Chanoines

Très impliqué auprès des pauvres et des malades, les chanoines apportent aussi leur soutien à l'hôpital Saint Joseph.



- Billet du chanoine Lacam demandant à M. Courtinier, chargé de la Charité, de donner 2 sols à M. Cannel, portier de la Porte d'Embonnel, à cause de son extrême vieillesse, 1691. (AMA, GG 91)



Cathédrale

Salle du
Chapitre

Hôpital
Saint
Joseph

Deux fois par an, pendant le Carême et au mois de mai, le Chapitre distribue du pain aux pauvres, ainsi que des vêtements. Il assure aussi des distributions avant Noël. Une comptabilité des bénéficiaires et des dons remis est tenue scrupuleusement. L'achat et la distribution des dons sont donnés en bail : don de fèves pendant le carême et de pains à la porte de la Maison Capitulaire.

[illegible]

(AMA, GG 91)

Le rôle « d'enseignant » des Chanoines

- le Chapitre participe à l'enseignement gratuit dispensé aux plus pauvres. Pour cela, deux prébendes sont réservées et leurs revenus servent à payer le « régent des écoles » (maître d'école) qui apprendra à lire, écrire et compter aux enfants. Ces revenus participent pour moitié au paiement, l'autre moitié étant assurée par la Communauté.



Façade de la
« Manécanterie », école
de chants religieux

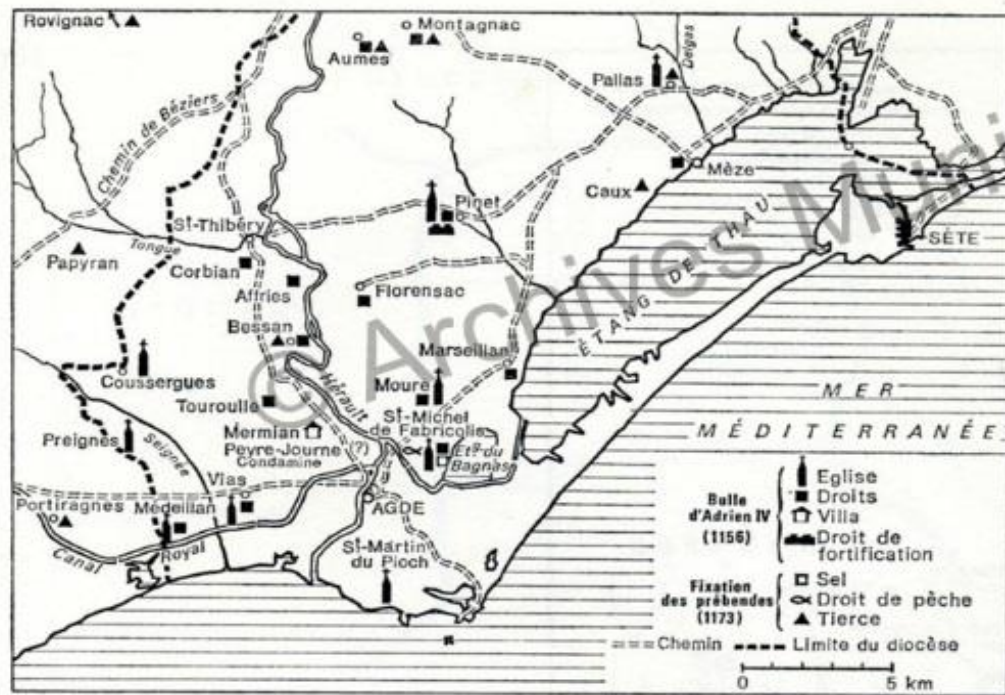


Autorisation donnée par Claude Louis de la Châtre à Pierre Michel d'enseigner à lire, écrire et compter, ainsi que faire l'instruction religieuse, 1728. (AMA, GG 56)

Chaque année, les consuls doivent présenter un candidat aux chanoines qui jugeront de ses capacités, de sa morale ainsi que de son implication religieuse.

Le rôle temporel des Chanoines

- Jusqu'au début du XII^{ème} siècle, les biens donnés à l'église sont gérés en indivis entre l'évêque et les chanoines. En 1121, l'évêque donne une partie de ces biens au Chapitre puis une deuxième donation intervient en 1122, et une dernière en 1132. Le Chapitre devient ainsi propriétaire d'un ensemble conséquent de domaines répartis dans la totalité du diocèse.



CARTE 3. — Droits du Chapitre et prébendes

- La puissance terrienne va grandir petit à petit avec les dons des paroissiens pour le repos de leur âme. Nous avons vu le développement pris par le culte des morts à partir du XII^{ème} siècle, pratique qui va en s'amplifiant jusqu'au XVIII^{ème} siècle. Cette assise terrienne à l'intérieur de l'ensemble du diocèse doit permettre au Chapitre d'assurer ses rôles religieux et sociaux. Cependant devenu gros propriétaire terrien, le Chapitre va se servir de cette puissance pour s'émanciper de l'autorité de l'évêque.

Le chapitre : un gros propriétaire terrien

- En 1121, une première donation est faite par l'évêque Bernard, qui concède au Chapitre la moitié de l'église Saint Martin de Corbian, les églises Sainte Croix de Mouran, Sainte Marie de Preissan, Sainte Marie de Cité, deux mas à Mermian, Saint Jean de Vias, Saint Hilaire de Mèze. En 1122, il donne les églises de Saint Pierre et Saint Michel de Fabricoles avec tous les revenus.



Château de
Preignes

En 1132, l'évêque Raimond concède les églises de Saint Martin de Coussergues, Saint Pierre de Preignes, Saint Martin del Puech, l'abbaye de Saint André, la villa de Tremolet et le domaine de Touroulle.

Eglise de
Saint Laurent
de Touroulle



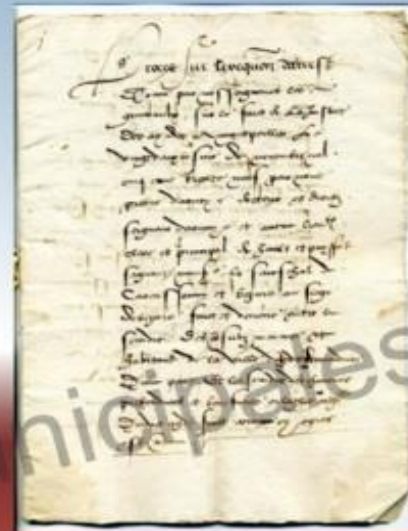
- En l'espace de 10 ans, le Chapitre détient ainsi un domaine très éparpillé mais très riche. Il possède aussi des droits sur les habitants des terres données. L'argent des revenus obtenus sert à compléter et acheter d'autres terres pour former de grands domaines.

Les procès entre le Chapitre et le Consulat : le paiement de la Taille

Impôt royal, la taille concerne les biens fonciers. Elle est déterminée à partir du compoix qui indique la surface et la valeur des terres de chaque propriété.

L'importance des possessions sur Agde est telle que dès 1311, la Communauté s'élève contre le Chapitre à propos du non paiement des tailles et lui intente un procès. Le Chapitre refuse de payer l'impôt sur les terres qui lui sont données ou qu'il achète, alors que ces dernières le payaient auparavant.

Ils arrivent à un accord en 1594 : le Chapitre accepte que les consuls les inscrivent pour 22 livres de revenu au compoix.



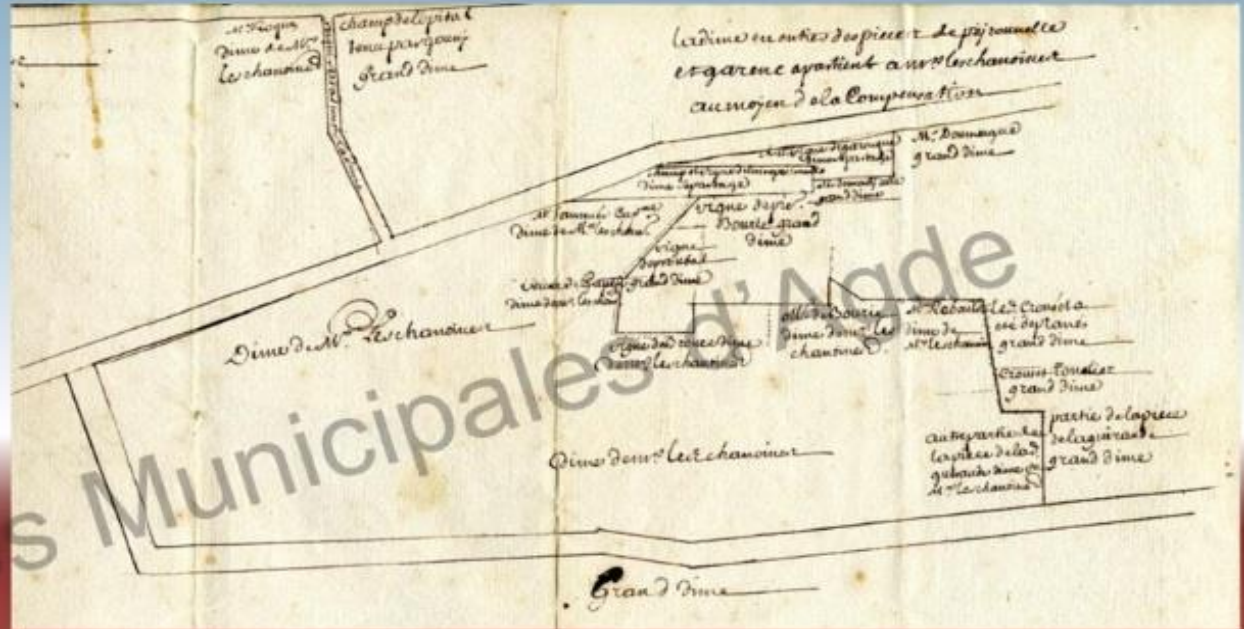
Procès verbal de M. Darnoye, commissaire aux comptes, sur l'arrêt rendu le 22 novembre 1539, 8 juillet 1541 (AMA, FF3)

Transaction passée entre les Consuls d'Agde et le Chapitre pour le règlement de l'imposition des biens ruraux et du bétail, 3 mai 1572 (AMA, FF5)



Les procès entre le Chapitre et le Consulat : le paiement des Dîmes

Les dîmes ont été adoptées par l'Église avant le VII^{ème} siècle. Mentionnées dans les conciles de Tours en 567 et de Mâcon en 585, elles ont été officiellement reconnues et généralisées par le pape Adrien II en 787. Elles sont destinée à rétribuer l'Église : « ceux qui servent à l'autel doivent vivre de l'autel » (1Cor9:13). Les paysans doivent donner un dixième de leur récolte, alors que les artisans doivent donner un dixième de leur production.



Plan de terres soumises aux dîmes (AMA, FF9)

Dans les procès qui opposent le Chapitre à la Communauté d'habitants, c'est surtout la contenance des mesures utilisées qui est mise en cause. Une transaction du 20 février 1557 décide que la contenance sera dorénavant celle de Montpellier.

LE CLOÎTRE DE LA CATHEDRALE SAINT ETIENNE D'AGDE



Le rôle du cloître : un espace de séparation

Les bâtiments des évêchés sont souvent séparés de ceux du chapitre par la cathédrale. A Agde, le cloître est accolé au côté nord de la nef et s'appuie au sud sur le bâtiment du Chapitre.

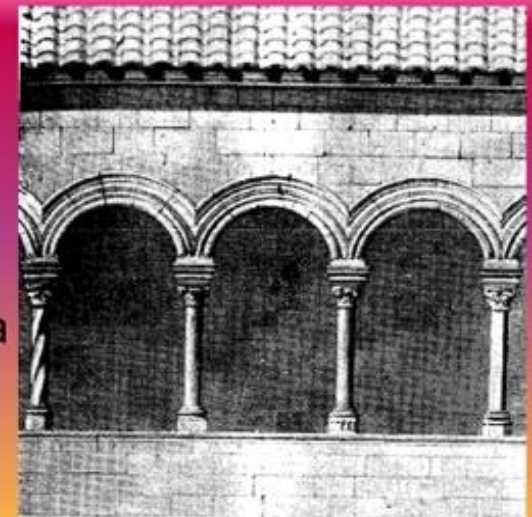
Dès le IX^{ème} s., les conciles se sont préoccupés des tentations extérieures qui peuvent entraîner les prêtres à délaisser le service de l'église. Ils affirment que les clercs doivent vivre selon la règle canonique et donc que la « clôture » doit leur être imposée. Il s'agit d'établir une séparation entre profane et sacré, séparation qui acquiert la double dimension de « consécration » (appartenance à Dieu) et de « protection ascétique » (vie religieuse).

Cour carrée du cloître autour de laquelle s'organise la galerie couverte



Ils demandent aussi qu'un dortoir et un réfectoire soient bâtis dans l'enceinte du cloître, comme dans les couvents et monastères.

Reconstitution des arcades du cloître d'Agde. Dessin de E. Laval, XIX^{ème} s. (Min. de la Culture)



Le rôle du cloître : un espace symbolique

Expression de la clôture, le cloître est une cour carrée centrée autour d'un puits et entourée d'une galerie déambulatoire couverte donnant accès à tous les lieux communautaires des chanoines.



Il est chargé d'une symbolique importante : les quatre murailles représentent le mépris de soi-même, le mépris du monde, l'amour du prochain et l'amour de Dieu.

Le déambulatoire est fermé par un muret sur lequel sont posées des colonnes dont la base figure la patience.



« Le cloître représente la contemplation dans laquelle l'âme se replie sur elle-même, où elle se cache après s'être séparée de la foule des pensées charnelles, et où elle médite les seuls biens célestes » selon Guillaume Durand, évêque de Mende (1296-1330).

Les transformations du XIXème s.

- Le 2 novembre 1789, l'Assemblée Nationale décrète la nationalisation des biens du clergé. Le 14 mai 1790, les premières propriétés sont mises en vente. Entre ces deux dates, les municipalités doivent établir la liste des maisons, terres, rentes, appartenant au clergé et aux couvents de la ville.



Le cloître est alors agrégé aux bâtiments appartenant au Chapitre. Le 23 février 1791, l'ensemble est acquis par M. Bousquet fils pour 8825 livres.

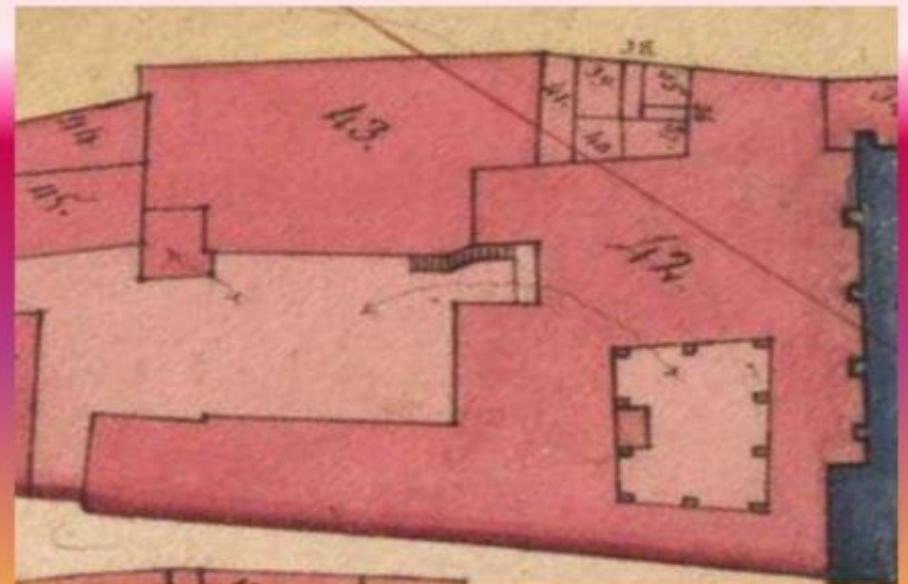
Exemple de distillerie d'eau de vie (Site internet « Berceau des Anges »)

- En 1826, Jean François Fulcrand Bousquet devient propriétaire. Il transforme le cloître en magasins, celliers, poulailler, pigeonnier et cour, quant à la salle capitulaire, elle devient une fabrique d'eau de vie. Etienne Aubin Balguerie en devient le propriétaire en 1840.



Les transformations du XIXème s.

- En 1851, le cloître est proposé au classement comme Monument Historique. Le compte rendu d'inspection de M. Renouvier précise : « l'édifice se compose d'une cour autour de laquelle repose une suite d'arceaux soutenus par des colonnes jumelles dont un rang est caché par la maçonnerie qui ferme les arceaux. Ces bâtiments obtenus sont transformés en vastes magasins voûtés, contigus d'un côté à l'église, où l'on remarque d'anciennes portes [...] Un escalier permet de monter dans des magasins à blé établi au dessus des voutes sur trois cotés, le coté de l'église n'est pas utilisé. » (AMA, 1D22).
- Jean Louis Bras rachète l'ensemble en 1856 et acquiert dans la foulée, les parcelles situées entre le cloître et le quai. Ces parcelles servaient à entreposer la chaux nécessaire à la fabrication du plâtre. Il détient ainsi un grand ensemble bordé d'un côté par la rue et de l'autre par le quai. Il souhaite transformer une partie des bâtiments du cloître en habitations.



Projet de création d'une rue

- Pour établir un espace entre les habitations et l'église, la ville propose de créer une rue entre la rue des Accoules et le quai du Chapitre, rue qui prendrait toute la longueur de la sacristie. Cependant, la différence de niveau entre la rue et le quai pose problème, de même qu'une chapelle en saillie sur le côté de l'église. M. Bras propose de vendre le terrain nécessaire à la création de la rue pour 10 000 F., mais cela n'aboutit pas. (AMA, 1D23)

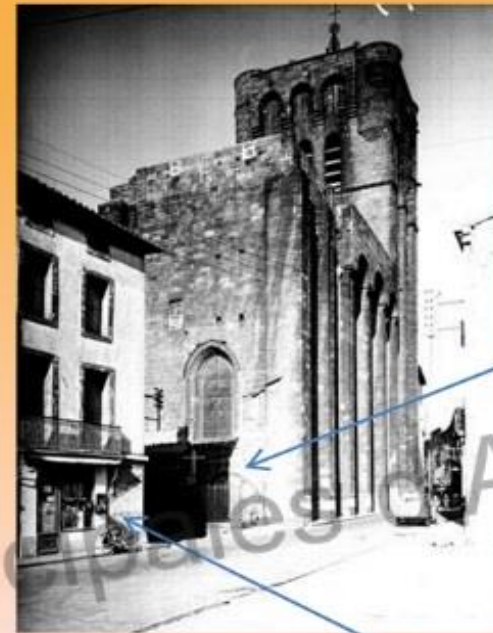


La sacristie et la chapelle de la Vierge, XIX^{ème} s.
photo Frédéric Mieusement (Ministère de la Culture, Base Mémoire)

En 1861, M. Bras vend les bâtiments à M. Etienne Louis Mallen, négociant de Marseille. Ce dernier reprend à son compte le projet de construction d'habitations et commence la démolition d'une partie du cloître pour percer un passage entre la rue et le quai.

La destruction du cloître

- Le projet de construction comprend l'édification de maisons de chaque côté du passage, occultant ainsi la lumière pour l'église.
- la Ville décide l'acquisition du passage pour créer une rue. Mais deux maisons sont déjà construites et une troisième est en cours du côté de la salle capitulaire. Du côté de l'église, il reste des parties en ruines du cloître, avec des matériaux provenant des vestiges ainsi que des futures constructions. L'achat de l'ensemble est réalisé le 18 janvier 1864 pour 35 000F, approuvé par décret impérial, le 13 avril 1864 (AMA, 1D25).



Rue du Cloître

Maison construite par Etienne Mallen

La Ville a l'intention d'entourer la cathédrale d'un chemin pavé, séparé de la rue par une grille et orné de plantations. Elle projette aussi de faire des trottoirs de chaque côté de 1.60 m de large. La dépense sera couverte par la vente des matériaux de démolition (AMA, 1D25).

Le 26 mars 1866, la Ville vend par adjudication la première maison construite dans la rue du Cloître (AMA, 1D25).

La destruction du cloître

- Il reste encore un espace peu important entre l'église et le quai. Cet espace est couvert par des constructions en ruines et se trouve en contrebas de la rue du Cloître. La ville décide de le remettre à l'association paroissiale de Saint Etienne le 23 mai 1866 (AMA, 1D25).



Maison
des frères
Azema,
démolie
en 1901

Bâtiment
privé



Ancien
bâtiment
de dépôt
de chaux

- La façade de la cathédrale côté du quai, entourée de bâtiments. La même façade après démolition et construction de l'escalier d'accès, XIX^{ème} s. photo Frédéric Mieusement (Ministère de la Culture, Base Mémoire).